

COMMUNE DE SERANON
Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal

Séance du : 07 Novembre 2023 à 14h30

Date de la Convocation : 24 Octobre 2023 par le Maire, Monsieur Claude Bompar

Présents : Mesdames Dalmasso, Tensic

Messieurs Alain Buselli, Mickael Berge, Charabot, Matteoli

Procurations : Madame Elias a donné procuration à Monsieur Bompar

Monsieur De Oliveira a donné procuration à Monsieur Mattéoli

Madame David a donné procuration à Madame Dalmassp

Monsieur Saladin a donné procuration à Monsieur Charabot

Absents : Monsieur Adrien Chiapelli, Madame Lebard, Madame Spataro

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que « Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des [articles L. 2121-10 à L. 2121-12](#), ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Monsieur le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. La séance est renvoyée à une date ultérieure.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre de jour. La séance pourra alors de tenir sans condition de quorum.

Le Quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 14h45

Le Maire



Claude Bompar



The seal of the Municipality of Seranon is circular. It features a central illustration of a town with a church spire. The text 'MAIRIE DE SERANON' is written around the top inner edge, and '06750' is at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the bottom text.